

17 mai : Journée mondiale contre les LGBTQIA+phobies : dans l'Éducation comme ailleurs, mobilisation!

Le 7 janvier 2023, Lucas, un collégien de 13 ans, met fin à ses jours. Avant le suicide de Lucas, il y a eu les suicides de Doona (étudiante trans à Montpellier, septembre 2020), d'Avril (lycéenne trans à Lille, décembre 2020) ou encore de Dinah (lycéenne lesbienne et personne racisée à Mulhouse, octobre 2021) et d'autres. Ces suicides rappellent à chaque fois l'absence de moyens humains et financiers pour lutter réellement contre les lgbtphobies. Les jeunes victimes d'homophobie et de transphobie sont 2 à 7 fois plus touché·es par le suicide que les autres jeunes. Face à ces drames, le gouvernement réagit peu, voire passe sous silence les causes des suicides. Tout comme le reste de la société, les discriminations anti-LGBTQIA+ gangrènent l'Éducation nationale et l'Enseignement Supérieur et la Recherche (ESR). Les personnels subissent l'oppression hétérosexiste et les discriminations. Le réseau d'extrême droite "parents vigilants" s'attaque aux personnels de l'éducation nationale et aux étudiant·es.



Leurs militant·es utilisent massivement les réseaux sociaux et la fachosphère pour s'attaquer à des professeur·es, des syndicats. Ils n'hésitent pas à les mettre en danger en les exposant à la vindicte populaire. SUD éducation exige que la protection des personnels soit assurée, que leur lieu de travail ou leur adresse personnelle ne soient plus exposés sur les réseaux sociaux. L'extrême-droite est un danger mortel aussi bien pour les élèves que pour les personnels.

SUD éducation est aux côtés des personnels LGBTI de l'Éducation nationale et de l'ESR, pour lutter contre toutes les formes de discrimination LGBTIphobe et hétérosexiste, et appelle à se mobiliser à l'occasion du 17 mai et des marches des fiertés, contre la haine, pour les droits LGBTI et l'épanouissement de tou·tes !



Pour SUD éducation, il ne peut pas y avoir de féminisme sans prise en compte des femmes trans et il ne peut pas y avoir de luttes LGB sans soutien aux revendications trans (respect du prénom et du pronom d'usage, changement d'état civil libre et gratuit en mairie sans intervention des pouvoirs judiciaires et médicaux entre autres).

Pour SUD éducation, il faut placer le bien-être de l'élève au centre de nos préoccupations. C'est pourquoi l'école doit accompagner les familles dans l'acceptation de la démarche de leurs enfants. Il n'est pas acceptable que l'école cautionne la négation par certaines familles du droit des jeunes trans à choisir leur prénom et à exprimer librement leur genre.

SUD éducation revendique :

- une politique ambitieuse de prévention et d'accompagnement des jeunes LGBTQIA+ ou en questionnement quant à leur genre et leur orientation sexuelle, appuyée par la mise à disposition de véritables moyens et par l'ouverture de postes spécifiques de référent·es.
- le respect par les personnels du prénom choisi par les jeunes trans dans le cadre scolaire et universitaire.
- l'élaboration de matériel pédagogique spécifique sur les questions des LGBTQIAphobies ;
- la ré-intégration du concept de genre dans les textes officiels et sa prise en compte dans des programmes élaborés par la communauté éducative ;
- la mise en place de dispositifs dédiés (comme l'étaient les ABCD de l'égalité) permettant aux élèves de réfléchir spécifiquement aux discriminations et stéréotypes de genre, et de les déconstruire ;
- la mise en place dans la formation initiale de modules obligatoires sur les problématiques de genre, pour les futur·es enseignant·es (selon un volume horaire identique dans tous les INSPE), et pour toutes les autres catégories de personnel (CPE, agent·es) ;
- un renforcement de l'offre de formation continue sur ces questions.



Face aux LGBTQIAphobies, réagissons !

- N'hésitons pas à intervenir dans la conversation, reprendre les « plaisanteries » déplacées : il est essentiel de ne pas laisser une ambiance sexiste/ LGBTQIAphobe s'installer sur le lieu de travail.
- Si vous êtes victime ou témoin, prenez contact avec la section syndicale de votre établissement ou la permanence départementale.
- Si vous êtes victime ou témoin, inscrivez les faits au Registre Santé Sécurité au Travail : il a valeur juridique, l'employeur a obligation de répondre aux faits qui y sont consignés.
- Rappelons le devoir de protection de la part du ministère à l'égard de ses salarié·es.
- Rappelons la loi, qui sanctionne les actes de discriminations en raison de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre.



C'est par la mobilisation de tou·tes les LGBTQIA+ et de toutes les forces soucieuses d'émancipation et de progrès social, que l'égalité entre tou·tes pourra être gagnée.